

Des bancs vraiment publics



Une élue PLR veut permettre aux Lausannois de parrainer un banc. Une idée ludique répandue en Suisse alémanique. [page 5](#)

L'exil forcé des retraités



La Suisse? Un îlot de cherté qui oblige certains retraités à émigrer pour vivre décemment. Une honte selon notre chroniqueuse. [page 6](#)



New Hyundai TUCSON.

HYUNDAI

GARAGE BRENDER SA, Route Aloys-Fauquez 128, 1018 Lausanne

Mercredi 6 - jeudi 7 novembre 2024 - N° 2246 - www.lausannecites.ch

Dioxine: le combat d'un médecin malade



Page 3

Le solaire menacé



La baisse annoncée de tarifs de reprise de l'électricité inquiète la commune de St-Prex. Reportage. [page 7](#)

Coupe de l'Amérique



Inspirée de la mer et du vent, la nouvelle Cupra Terramar a été dévoilée lors de la prestigieuse compétition. [page 8](#)

Guide hiver



Matériel, idées de sortie et plus encore: notre guide d'hiver est là pour découvrir sans plus attendre dans cette édition

CAVE DE LA CRAUSAZ
FÉCHY



Pour les fêtes de Pâques faites-vous plaisir ou faites plaisir avec notre carton dégustation. 15 bouteilles livrées à votre domicile (livraison offerte)



Veillez indiquer le nombre de carton SVP

OUI, je commande 1 carton(s) Dégustation à CHF 132.-

OUI, je commande 15 bt chasselas Cave de la Crausaz à CHF 130.50

OUI, je commande 15 bt Rosé de Pinot Noir La Crausaz à CHF 130.50

OUI, je commande 15 bt Ass. rouge Les Bourrons à CHF 130.50/car

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP/Ville : _____



ÉDITORIAL

Charaf Abdessemed
Journaliste



La dose fait le poison

En matière de médecine et de toxicologie, c'est la dose qui fait le poison. Présente dans nos corps, la dioxine peut donc être inoffensive ou au contraire très toxique selon la dose mesurée. Et pour les Lausannois habitant les zones fortement impactées par un taux très élevé de dioxine dans le sol et qui ont consommé des œufs ou des cucurbitacées cultivées dans leur jardin, la dose ne fait apparemment pas le poison.

C'est en tout cas ce qu'indique la recherche d'Unisanté qui conclut que les concentrations de dioxine dans le sang des personnes concernées n'atteignent pas un niveau dangereux, que l'on ait consommé ou pas des aliments contaminés.

Pour rassurante qu'elle soit a priori, cette étude (lire en page 3) ne peut en revanche pas lever les hypothèses individuelles et pour l'heure, il est impossible de savoir à quoi il faudra attribuer les éventuelles maladies que les habitants de la zone contaminée pourraient déclarer dans les années à venir.

Apparemment pas à l'ingestion d'aliments cultivés dans la zone contaminée, mais peut-être à l'inhalation continue des fumées toxiques qui ont été imprudemment lâchées dans l'atmosphère durant des décennies, peut-être à la consommation d'aliments dioxinés cultivés ailleurs, peut-être encore à d'autres substances, et peut-être enfin à des facteurs qui n'ont rien à voir avec l'usine du Vallon.

Au final, cela fait clairement beaucoup de «peut-être», et aucune étude statistique, aucune recherche ne pourra jamais lever la troublante incertitude avec laquelle nombre d'entre nous devons vivre dans les années à venir.

Faut-il se fier à l'étude d'Unisanté sur la dioxine à Lausanne?

SANTÉ - Malade, un médecin lausannois remet en question l'étude d'Unisanté menée sur les risques liés à la consommation de produits contaminés par la dioxine. *Lausanne Cités* a rencontré le principal auteur de cette étude.

En 2020, les Lausannois découvraient effarés qu'une grande partie de leur sol était contaminé par la dioxine, une substance très dangereuse pour la santé. La cause de cette pollution? Les émanations de l'ancienne usine d'incinération d'ordures ménagères du Vallon, en fonction de 1958 à 2005, soit durant plus de quatre décennies. Le 21 août dernier, Unisanté publiait les résultats d'une étude d'imprégnation aux dioxines avec à la clé un titre clair: «pas de différence marquante entre les populations exposées ou non à la pollution aux dioxines de la région lausannoise». Pour univoque qu'il soit, ce constat n'a pas rassuré nombre de Lausannois, inquiets pour leur santé comme en attestent les nombreux témoignages publiés sur les réseaux sociaux. C'est aussi le cas de Bruno Barthélémy, un médecin non praticien âgé de 74 ans et qui depuis 34 ans vit dans sa maison du Vallon, à 300 mètres à peine de l'ancienne usine de traitements de déchets.

«Je pense que l'étude d'Unisanté souffre de biais»

Bruno Barthélémy, malade et habitant dans la zone contaminée



Bruno Barthélémy habite à 300 mètres de l'ancienne usine du Vallon. PHOTO TILLE

Des substances toxiques

Les dioxines sont le résultat de procédés industriels, en particulier l'incinération des déchets. Dispersées dans l'atmosphère, elles imprègnent durablement les sols en retombant, s'insérant ensuite dans la chaîne alimentaire pour s'accumuler au final dans les tissus gras des animaux et des humains. Selon la quantité accumulée dans le corps, elles peuvent générer de nombreuses pathologies allant de troubles de la fertilité chez les hommes à des cancers en passant par des malformations fœtales, etc. De nombreuses études ont mis en évidence l'aspect cancérigène de certaines dioxines, avec un risque plus élevé de présenter un lymphome non hodgkinien. A Besançon où se trouvait également une usine d'incinération des déchets, une étude publiée en 2009 a montré que le risque de développer ce type de lymphome était 2,3 fois plus élevé.

Souffrant aujourd'hui d'un cancer, plus précisément un lymphome non hodgkinien, il fait part de ses inquiétudes: «J'ai fait partie des personnes qui ont participé à l'étude et mon épouse et moi-même avions des taux sanguins de dioxine très supérieurs aux moyennes enregistrées explique-t-il.

Certes, nous ne saurons jamais si c'est la dioxine qui est à l'origine du cancer dont je souffre, mais j'ai de sérieux doutes quand je compare les résultats de l'étude lausannoise avec celle qui a été menée à Besançon, une ville de taille similaire à Lausanne et elle aussi exposée aux déchets d'une usine d'incinération». Et d'avertir: «A mon sens, l'étude pratiquée par Unisanté présente de très nombreux biais et les autorités minimisent la situation car elles sont désemparées face à cette situation». Afin d'en avoir le cœur net, *Lausanne Cités* a rencontré le Pr David Vernez, principal auteur de l'étude menée par Unisanté (lire l'interview ci-contre).

«Il n'y a pas de risque supplémentaire lié à la consommation»

Lausanne Cités: «Il semble que», «en l'état actuel des connaissances»... Il y a beaucoup de précautions de langage dans votre étude, ce n'est pas très rassurant...

Pr David Vernez, chef du Département Santé et Environnement, Unisanté: Notre étude analyse la situation telle qu'elle est actuellement et n'apporte rien sur les effets qu'a pu avoir l'exposition à la dioxine il y a 30 ans, d'où ces précautions de langage. Ce qu'elle montre avec certitude en revanche, c'est que la contamination actuelle des sols à la dioxine n'augmente pas davantage les risques associés aux polluants environnementaux et à la dioxine.

L'absence d'une augmentation significative du taux de dioxine dans le sang des personnes testées suffit-elle à exclure tout risque sanitaire?

La réponse est non car on ne peut pas affirmer que les dioxines n'ont pas d'effet dans les taux mesurés actuellement en population générale. Notre étude montre simplement que l'imprégnation des sols lausannois par la dioxine a une contribution modeste sur les taux sanguins des personnes qui vivent dans le bassin concerné et qui consomment des aliments contaminés. Elle montre que chez eux, cette concentration est légèrement plus élevée que chez les personnes qui n'ont pas consommé d'aliments dans la même zone, mais sans que cette concentration ne dépasse les valeurs habituellement rencontrées dans d'autres villes.

L'échantillon utilisé par l'étude comprend uniquement 100 personnes. C'est fort peu...

Cette étude n'est pas une étude de cohorte et ne visait pas à découvrir de nouveaux effets de la dioxine sur la santé des gens, effets qui sont très bien documentés et de longue date. Elle cherchait à savoir s'il fallait adapter les mesures préventives en se concentrant sur les deux aliments

susceptibles de contaminer les gens lorsqu'ils les mangent: les œufs et les cucurbitacées. Pour une telle comparaison, la taille de l'échantillon était suffisante.

Pourquoi ne pas avoir sélectionné un groupe témoin de personnes à l'intérieur de la zone d'imprégnation plutôt qu'à l'extérieur?

Aujourd'hui, la seule voie d'exposition à la dioxine est l'ingestion d'aliments contaminés. Le principe de l'étude est de procéder à une comparaison entre les populations qui consomment les aliments incriminés et celles qui n'en consomment pas, dans le même environnement pour comparer ce qui est comparable. Encore une fois, le but de l'étude n'est pas de savoir si la dioxine est toxique ou pas, ce qui a déjà fait l'objet de nombreuses études, si la population est d'une manière générale exposée ou pas, mais bel et bien de savoir si la population qui consomme des produits dans la zone contaminée présente un risque supplémentaire par rapport aux autres. Et la réponse est claire: si vous habitez dans la zone concernée et consommez des aliments contaminés, vous ne présentez pas de risque supplémentaire par rapport à la population qui n'en consomme pas.

Pourquoi ne pas procéder à une analyse du registre des cancers pour savoir si on n'observe pas une augmentation des cas dans la zone?

Il est peu probable qu'une telle recherche donne des résultats utilisables. Il n'y aura vraisemblablement pas de différence dès lors que les taux sanguins ne sont pas fondamentalement différents. Si une différence est tout de même perceptible, il ne sera pas possible de savoir à quel polluant

l'attribuer. Je comprends que la population souhaite des réponses individuelles à des questions du type: «la dioxine est-elle responsable chez moi de telle ou telle maladie?», mais il est pour l'instant impossible d'y répondre et notre recherche de nature statistique et épidémiologique ne vise pas à le faire.

Les enfants sont exclus de l'étude. N'est-ce pas une lacune?

Effectivement nous n'avons pas investigué les enfants pour des raisons éthiques. Les adultes sont ici les témoins de la consommation alimentaire familiale. Si la consommation alimentaire usuelle domine l'exposition chez l'adulte, il n'y a pas de raison qu'elle le soit chez les enfants.

On affirme que l'imprégnation des sols par la dioxine n'induit pas de risque supplémentaire tout en préconisant la décontamination de ces mêmes sols. N'est-ce pas paradoxal? En effet, je conçois que cela puisse paraître illisible à la population. Cette situation résulte du fait que la décontamination des sols est une contrainte réglementaire fédérale qui n'est pas liée aux conditions sanitaires spécifiques du bassin lausannois.

Selon vous, des études supplémentaires sont-elles nécessaires?

Sur la situation de la dioxine dans la région lausannoise nous sommes désormais bien renseignés et nous avons une juste appréciation de la situation. A mon sens, ce qui serait plus pertinent serait d'une manière plus générale, d'étendre les recherches à d'autres polluants. ■

Textes Charaf Abdessemed

Opération vignette jusqu'au 30 novembre

Collectez vos points de fidélité et bénéficiez d'une vignette gratuite!

